

associations
étudiants
salariés



Covoiturage : ayons le déclic !

Dans le 67 et le 68,
pour partager nos
trajets, **cliquons !**

www.covoiturage67-68.fr



Conseil départemental



Haut-Rhin

Avec l'espace « communauté entreprises » du site www.covoiturage67-68.fr covoiturer entre salariés d'une même entreprise, entre membres d'une même association ou entre étudiants d'un même établissement c'est encore plus facile que covoiturer tout court.

Comment ça marche, en deux temps trois mouvements ?



1. Un référent de mon entreprise, de mon association ou de mon établissement

- crée un compte personnel sur www.covoiturage67-68.fr
- crée un espace dédié sur l'espace « communautés entreprises »
- obtient un « code entreprises » qu'il communique à sa communauté



2. Avec ce code

- je me rends sur www.covoiturage67-68.fr
- je crée mon compte personnel et m'inscris à ma communauté
- je propose ou cherche une solution de covoiturage au sein de ma communauté

C'est tout et c'est gratuit pour tout le monde !

Covoiturer entre membres d'une même communauté, c'est multiplier les possibilités et trouver rapidement une solution lorsqu'un covoitreur est absent.

C'est simple et rassurant !

Covoiturer avec un outil « planning » et un outil « carnet de comptes », c'est rester libres et bons amis !

Qui dit mieux ?

Référents, n'hésitez pas à nous contacter pour recevoir les supports de communication destinés à promouvoir le covoiturage et votre propre espace « communauté entreprises ».

Pour vos trajets domicile-entreprise, pour vos rencontres associatives, pour vous rendre en cours, n'hésitez plus,

covoitrez !

www.covoiturage67-68.fr
en partenariat avec www.vialsace.eu

